



ADHESION Union Vélocipédique Tabernacienne 2017

NOM : PRENOM :

Date de naissance : Téléphone :

Nationalité : Portable :

Adresse :

C/ Postal / Ville E.Mail :

DATE : Le SIGNATURE (obligatoire)

*COTISATIONS CLUB ET FEDERATION voir**

+25 ans Licence et Assurance PETIT BRAQUET.....	68 Euros	<input type="checkbox"/>
+25 ans Licence et Assurance PETIT BRAQUET + Revue.....	92 Euros	<input type="checkbox"/>
+25 ans Licence et Assurance GRAND BRAQUET.....	116 Euros	<input type="checkbox"/>
+25 ans Licence et Assurance GRAND BRAQUET + Revue.....	140 Euros	<input type="checkbox"/>
-25 ans Licence et Assurance PETIT BRAQUET.....	52 Euros	<input type="checkbox"/>
-25 ans Licence et Assurance PETIT BRAQUET + Revue.....	76 Euros	<input type="checkbox"/>
-25 ans Licence et Assurance GRAND BRAQUET.....	101 Euros	<input type="checkbox"/>
-25 ans Licence et Assurance GRAND BRAQUET + Revue.....	125 Euros	<input type="checkbox"/>

Déduction de 6 € pour nouvel adhérent qui prend la revue (ex : petit braquet adulte + revue = 86 €)
 Personne de la même famille à la même adresse, déduction de 15 € pour 2^e adhérent + de 25 ans
 (ex : petit braquet adulte 53 €) et de - 5€ supp si- de 25 ans (ex : petit braquet jeune 48 €)

Pour tout **NOUVEL ADHERENT** ou **après interruption d'un an**: Les ayants-droits **doivent** fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme.

Le certificat médical et le test d'effort sont conseillés, ils permettent l'obtention de garanties supérieures: voir annexes.

Renseigner et remettre le document d'information sur les assurances.

Pour les premières adhésions : achat d'un maillot obligatoire (39 €)

Joindre 5 enveloppes timbrées à votre adresse ou Adresse e.mail .

Faire chèques différents pour l'adhésion , le maillot et les pneus .

Votre contact pour adhésions CLUB :

Jean michel BEAULIEU / secrétaire (E.mail : jeanmivtt@yahoo.fr)
Adresse : 31 rue Chantepuits 95220 HERBLAY Port : 06 86 44 17 92

La souscription d'une licence auprès de la FFCT permet de bénéficier de tarifs préférentiels par l'assureur fédéral ALLIANZ ainsi qu'un choix simple dans les garanties d'assurances.

Avec la formule "Petit Braquet", aux garanties de base (responsabilité civile, défense pénale et recours) sont ajoutées d'autres garanties (accident corporel, assistance rapatriement, dommage cardio-fréquencemètre et casque).

Avec la formule "Grand braquet", en plus des garanties du Petit Braquet d'autres garanties sont ajoutées (dommages au vélo, équipements vestimentaires).

En cas d'accident cardio-vasculaire ou vasculo-cérébral/AVC, le capital décès accidentel est limité à 7 500 € à l'appui d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclotourisme. Le certificat médical doit être établi dans les 4 mois qui précèdent la délivrance de la licence, pour être pris en considération.

Le capital est fixé à 15 000 € si le certificat médical est accompagné d'un justificatif de test d'effort réalisé moins de deux ans avant la date de délivrance de la licence. En l'absence de certificat médical, le capital est fixé à 2 500 €.

La souscription de garanties complémentaires est possible en "Indemnités journalières" et en garanties des accidents de la vie privée.

Vous trouverez un complément d'information sur le site de la FFCT et un dossier complet sur le lien suivant :

<http://www.ffct.org> en rubrique « licence »